

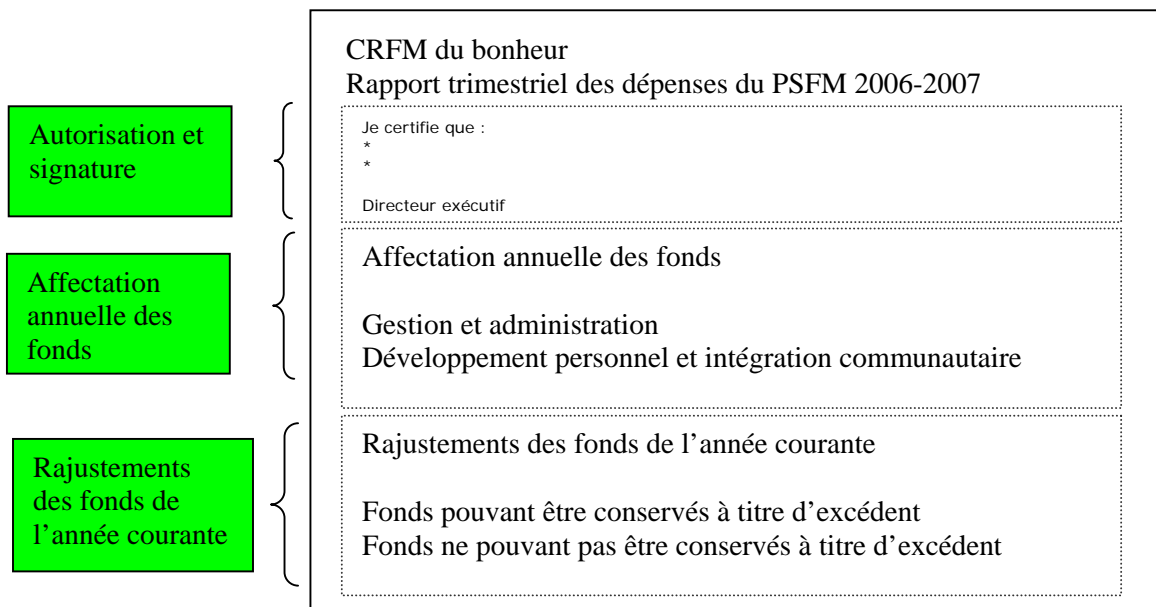


**Supplément au guide de l'utilisateur
du financement du PSFM
Rajustements de financement en cours d'exercice
1^{er} juillet 2006**

1. Dans bien des cas, le financement des Centres de ressources pour les familles des militaires/canadiens (CRFM/C) peut être rajusté au cours de l'exercice financier. Un Centre peut recevoir des fonds pour l'élaboration d'un projet, le perfectionnement professionnel, ou même des fonds de prévoyance. Son financement annuel peut également être réduit ou augmenté en raison de changements au budget ministériel global pour le Programme des services aux familles des militaires (PSFM).
2. Une notification de rajustement de financement de l'année courante sera émise en cas de modification du financement d'un CRFM/C. La notification présentera la répartition des fonds affectés et donnera des directives en ce qui a trait à leur affectation et à l'obligation de rendre des comptes. Une réduction de financement ne suppose normalement pas l'application d'exigences supplémentaires en matière de rapport. Par contre, toute augmentation doit être déclarée dans le rapport trimestriel des dépenses du PSFM.
3. Les CRFM/C doivent rendre compte de la réception et de l'affectation de tout fonds supplémentaire dans le Rapport trimestriel des dépenses du PSFM et, le cas échéant, dans le formulaire de l'état des excédents de fonds. Le rapport trimestriel des dépenses du PSFM a été modifié de façon à permettre aux CRFM/C d'effectuer cette tâche. Le présent Supplément au guide de l'utilisateur fournit des directives étape par étape sur la façon de déclarer les fonds à l'aide du rapport trimestriel des dépenses du PSFM et de calculer tout excédent à déclarer sur le formulaire de l'état des excédents de fonds.

Rapport d'une augmentation du rajustement du financement en cours d'exercice

4. L'élément essentiel pour rendre compte d'une augmentation du rajustement du financement en cours d'exercice consiste à établir si les fonds peuvent être conservés à titre d'excédent. Ce point sera déterminé dans la lettre de notification de rajustement de financement de l'année courante qui vous sera envoyée.
5. Le financement qui augmente l'affectation annuelle ayant servi à dispenser les services du PSFM, comme les fonds supplémentaires pour le service de Prévention, de soutien et d'intervention, peut habituellement être conservé à titre d'excédent. Les fonds qui sont affectés à un élément ponctuel précis, comme une offre d'élaboration de projet ou de perfectionnement professionnel, ne peuvent pas être conservés à titre d'excédent.
6. Le rapport trimestriel des dépenses du PSFM comporte trois parties : l'autorisation de soumettre la demande de financement et signatures, le rapport des dépenses des fonds annuels affectés aux enveloppes budgétaires et le rapport des dépenses de tous les rajustements de fonds de l'année courante.



Fonds pouvant être conservés à titre d'excédent

7. La lettre de notification de rajustement de financement de l'année courante peut préciser à quelle catégorie de services les fonds ont été affectés. Elle peut aussi mentionner que les fonds sont limités à une composante particulière de services. Quoi qu'il en soit, vous devez affecter ces fonds à l'une des composantes de services ou plus. Comme on estime que ce financement fait augmenter l'affectation annuelle, les Centres ne sont pas obligés de tenir un livre comptable séparé pour les fonds à l'échelle locale.

8. Dressez une liste des fonds à affecter à chaque composante de services sur une ligne séparée. Par exemple, si les fonds sont affectés au Soutien à la séparation et à la réunion des familles, où une portion sera attribuée aux frais personnels et une autre au service d'approche, utilisez deux lignes en inscrivant un montant pour chacune des portions.

9. Au moment d'entrer les données, inscrivez le nom de la catégorie de services puis la composante de services, comme dans l'exemple ci-dessous. Le tableau est construit selon le modèle de la section de l'affectation annuelle et facilite la vérification de la concordance des activités par rangée quand vient le temps de faire rapport sur les excédents de fonds.

Rajustement des fonds de l'année courante

Fonds pouvant être conservés à titre d'excédent

	1er trimestre 1er avril - 30 juin			2e trimestre 1er juillet - 30 septembre			3e trimestre 1er octobre - 31 décembre			4e trimestre 1er janvier - 31 mars			Total Année financière		
	Prévisions \$	Dépenses réelles \$	Écart \$	Prévisions \$	Dépenses réelles \$	Écart \$	Prévisions \$	Dépenses réelles \$	Écart \$	Prévisions \$	Dépenses réelles \$	Écart \$	Prévisions \$	Dépenses réelles \$	% des dépenses prévues engagées
Soutien à la séparation - Frais de personnel	\$0	\$0	\$0	\$0	\$0	\$0	\$0	\$0	\$0	\$0	\$0	\$0	\$0	\$0	n/a
Soutien à la séparation - Service d'approche	\$0	\$0	\$0	\$0	\$0	\$0	\$0	\$0	\$0	\$0	\$0	\$0	\$0	\$0	n/a
TOTAL	\$0	\$0	\$0	\$0	\$0	\$0	\$0	\$0	\$0	\$0	\$0	\$0	\$0	\$0	n/a

10. Insérez le montant à affecter à chaque poste de dépenses dans la colonne « Prévisions \$ » du trimestre où vous avez reçu l'argent. Tout financement supplémentaire est normalement transféré en montant forfaitaire et n'a aucune incidence sur l'affectation annuelle transférée à tous les trimestres.

Rajustement des fonds de l'année courante

Fonds pouvant être conservés à titre d'excédent

	1er trimestre 1er avril - 30 juin			2e trimestre 1er juillet - 30 septembre			3e trimestre 1er octobre - 31 décembre			4e trimestre 1er janvier - 31 mars			Total Année financière		
	Prévisions \$	Dépenses réelles \$	Écart \$	Prévisions \$	Dépenses réelles \$	Écart \$	Prévisions \$	Dépenses réelles \$	Écart \$	Prévisions \$	Dépenses réelles \$	Écart \$	Prévisions \$	Dépenses réelles \$	% des dépenses prévues engagées
Soutien à la séparation - Frais de personnel	\$0	\$0	\$0	\$5,000	\$0	\$5,000	\$0	\$0	\$0	\$0	\$0	\$0	\$5,000	\$0	0%
Soutien à la séparation - Service d'approche	\$0	\$0	\$0	\$1,000	\$0	\$1,000	\$0	\$0	\$0	\$0	\$0	\$0	\$1,000	\$0	0%
TOTAL	\$0	\$0	\$0	\$6,000	\$0	\$6,000	\$0	\$0	\$0	\$0	\$0	\$0	\$6,000	\$0	0%

11. Continuez à produire des rapports sur le montant réel de financement dans le tableau des fonds répartis par trimestre, conformément au tableau d'affectation annuelle. Au moment de faire votre rapport, répartissez l'affectation annuelle de la composante de sorte que les dépenses de l'exercice totalisent 100 %. Le total peut être atteint avant la fin de l'exercice, comme le montre l'exemple ci-dessous.

CATÉGORIE DE SERVICE SOUTIEN À LA SÉPARATION ET À LA RÉUNION DES FAMILLES

	1er trimestre 1er avril - 30 juin			2e trimestre 1er juillet - 30 septembre			3e trimestre 1er octobre - 31 décembre			4e trimestre 1er janvier - 31 mars			Total Année financière		
	Prévisions \$	Dépenses réelles \$	Écart \$	Prévisions \$	Dépenses réelles \$	Écart \$	Prévisions \$	Dépenses réelles \$	Écart \$	Prévisions \$	Dépenses réelles \$	Écart \$	Prévisions \$	Dépenses réelles \$	% des dépenses prévues engagées
Frais de personnel	\$8,500	\$9,000	\$(500)	\$8,500	\$12,500	\$(4,000)	\$8,500	\$12,500	\$(4,000)	\$8,500	\$0	\$8,500	\$34,000	\$34,000	100%
Service d'approche, information, soutien et aide aux familles des membres des FC.	\$125	\$300	\$(175)	\$125	\$125	\$0	\$125	\$75	\$50	\$125	\$0	\$125	\$500	\$500	100%
TOTAL	8,625	9,300	(675)	8,625	12,625	(4,000)	8,625	12,575	(3,950)	8,625	0	8,625	34,500	34,500	100

12. Dès que vous dépassez l'affectation annuelle, déclarez toute dépense supplémentaire de la composante pour l'année dans le tableau de Rajustement des fonds de l'année courante.

13. Dans le tableau de l'affectation annuelle, il est important d'épuiser tous les fonds avant d'affecter des dépenses au tableau inférieur de Rajustement des fonds de l'année courante. Ainsi, lorsque votre pourcentage réparti atteint 100 % dans le tableau supérieur, commencez à déclarer les dépenses supplémentaires dans les tableaux inférieurs de Rajustement des fonds de l'année courante.

Rajustement des fonds de l'année courante

Fonds pouvant être conservés à titre d'excédent

	1er trimestre 1er avril - 30 juin			2e trimestre 1er juillet - 30 septembre			3e trimestre 1er octobre - 31 décembre			4e trimestre 1er janvier - 31 mars			Total Année financière		
	Prévisions \$	Dépenses réelles \$	Écart \$	Prévisions \$	Dépenses réelles \$	Écart \$	Prévisions \$	Dépenses réelles \$	Écart \$	Prévisions \$	Dépenses réelles \$	Écart \$	Prévisions \$	Dépenses réelles \$	% des dépenses prévues engagées
Soutien à la séparation - Frais de personnel	\$0	\$0	\$0	\$5,000	\$0	\$5,000	\$0	\$0	\$0	\$0	\$4,500	(\$4,500)	\$5,000	\$4,500	90%
Soutien à la séparation - Service d'approche	\$0	\$0	\$0	\$1,000	\$0	\$1,000	\$0	\$0	\$0	\$0	\$1,000	(\$1,000)	\$1,000	\$1,000	100%
TOTAL	\$0	\$0	\$0	\$6,000	\$0	\$6,000	\$0	\$0	\$0	\$0	\$5,500	(\$5,500)	\$6,000	\$5,500	91.67%

Répercussion des rajustements du financement en cours d'exercice sur l'état des excédents

14. Les excédents de fonds ne sont pas automatiquement calculés dans le rapport trimestriel des dépenses du PSFM. Suivez les étapes ci-dessous pour calculer le montant des excédents de fonds à déclarer dans le formulaire prévu à cet effet.

Étape 1. Calculez le montant total des fonds reçus et affectés au Soutien à la séparation et à la réunion des familles :

$$34\,500 \$ + 6\,000 \$ = 40\,500 \$$$

CATÉGORIE DE SERVICE SOUTIEN À LA SÉPARATION ET À LA RÉUNION DES FAMILLES

	1er trimestre 1er avril - 30 juin			2e trimestre 1er juillet - 30 septembre			3e trimestre 1er octobre - 31 décembre			4e trimestre 1er janvier - 31 mars			Total Année financière		
	Prévisions \$	Dépenses réelles \$	Écart \$	Prévisions \$	Dépenses réelles \$	Écart \$	Prévisions \$	Dépenses réelles \$	Écart \$	Prévisions \$	Dépenses réelles \$	Écart \$	Prévisions \$	Dépenses réelles \$	% des dépenses prévues engagées
Frais de personnel	\$8,500	\$9,000	\$(500)	\$8,500	\$12,500	\$(4,000)	\$8,500	\$12,500	\$(4,000)	\$8,500	\$0	\$8,500	\$34,000	\$34,000	100%
Service d'approche, information, soutien et aide aux familles des membres des FC.	\$125	\$300	\$(175)	\$125	\$125	\$0	\$125	\$75	\$50	\$125	\$0	\$125	\$500	\$500	100%
TOTAL	8,625	9,300	(675)	8,625	12,625	(4,000)	8,625	12,575	(3,950)	8,625	0	8,625	34,500	34,500	100

Rajustement des fonds de l'année courante

Fonds pouvant être conservés à titre d'excédent

	1er trimestre 1er avril - 30 juin			2e trimestre 1er juillet - 30 septembre			3e trimestre 1er octobre - 31 décembre			4e trimestre 1er janvier - 31 mars			Total Année financière		
	Prévisions \$	Dépenses réelles \$	Écart \$	Prévisions \$	Dépenses réelles \$	Écart \$	Prévisions \$	Dépenses réelles \$	Écart \$	Prévisions \$	Dépenses réelles \$	Écart \$	Prévisions \$	Dépenses réelles \$	% des dépenses prévues engagées
Soutien à la séparation - Frais de personnel	\$0	\$0	\$0	\$5,000	\$0	\$5,000	\$0	\$0	\$0	\$0	\$4,500	\$(4,500)	\$5,000	\$4,500	90%
Soutien à la séparation - Service d'approche	\$0	\$0	\$0	\$1,000	\$0	\$1,000	\$0	\$0	\$0	\$0	\$1,000	\$(1,000)	\$1,000	\$1,000	100%
TOTAL	\$0	\$0	\$0	\$6,000	\$0	\$6,000	\$0	\$0	\$0	\$0	\$5,500	\$(5,500)	\$6,000	\$5,500	91.67%

Étape 1 :

\$ reçus :

34 500

+ 6 000

40 500 \$

Étape 2. Calculez le montant total des fonds répartis dans la catégorie Soutien à la séparation et à la réunion des familles :

$$34\,500 \$ + 5\,500 \$ = 40\,000 \$$$

CATÉGORIE DE SERVICE SOUTIEN À LA SÉPARATION ET À LA RÉUNION DES FAMILLES

	1er trimestre 1er avril - 30 juin			2e trimestre 1er juillet - 30 septembre			3e trimestre 1er octobre - 31 décembre			4e trimestre 1er janvier - 31 mars			Total Année financière		
	Prévisions \$	Dépenses réelles \$	Écart \$	Prévisions \$	Dépenses réelles \$	Écart \$	Prévisions \$	Dépenses réelles \$	Écart \$	Prévisions \$	Dépenses réelles \$	Écart \$	Prévisions \$	Dépenses réelles \$	% des dépenses prévues engagées
Frais de personnel	\$8,500	\$9,000	\$(500)	\$8,500	\$12,500	\$(4,000)	\$8,500	\$12,500	\$(4,000)	\$8,500	\$0	\$8,500	\$34,000	\$34,000	100%
Service d'approche, information, soutien et aide aux familles des membres des FC.	\$125	\$300	\$(175)	\$125	\$125	\$0	\$125	\$75	\$50	\$125	\$0	\$125	\$500	\$500	100%
TOTAL	8,625	9,300	(675)	8,625	12,625	(4,000)	8,625	12,575	(3,950)	8,625	0	8,625	34,500	34,500	100

Étape 2 :

\$ répartis
34 500
+ 4 500
+ 1 000
40 000 \$

Rajustement des fonds de l'année courante

Fonds pouvant être conservés à titre d'excédent

	1er trimestre 1er avril - 30 juin			2e trimestre 1er juillet - 30 septembre			3e trimestre 1er octobre - 31 décembre			4e trimestre 1er janvier - 31 mars			Total Année financière		
	Prévisions \$	Dépenses réelles \$	Écart \$	Prévisions \$	Dépenses réelles \$	Écart \$	Prévisions \$	Dépenses réelles \$	Écart \$	Prévisions \$	Dépenses réelles \$	Écart \$	Prévisions \$	Dépenses réelles \$	% des dépenses prévues engagées
Soutien à la séparation - Frais de personnel	\$0	\$0	\$0	\$5,000	\$0	\$5,000	\$0	\$0	\$0	\$0	\$4,500	\$(4,500)	\$5,000	\$4,500	90%
Family Separation Outreach	\$0	\$0	\$0	\$1,000	\$0	\$1,000	\$0	\$0	\$0	\$0	\$1,000	\$(1,000)	\$1,000	\$1,000	100%
TOTAL	\$0	\$0	\$0	\$6,000	\$0	\$6,000	\$0	\$0	\$0	\$0	\$5,500	\$(5,500)	\$6,000	\$5,500	91.67%

Assurez-vous de tenir compte de **tous** les montants de rajustement des fonds de l'année courante affectés à la catégorie Séparation et réunion des familles. Pour ce faire, il est plus facile d'inclure la catégorie de services dans la rangée de l'activité.

Étape 3. Calculez l'excédent pour la séparation et réunion des familles :
40 500 \$ - 40 000 \$ = 500 \$

Étape 4. Calculez l'excédent pour chaque catégorie de services. N'oubliez pas de soustraire le montant restant du total, en ce qui concerne les Services en langue seconde, les Services de garde en cas d'urgence et les Services de garde de relève en cas d'urgence, car ces fonds ne peuvent pas être conservés à titre d'excédent.

Étape 5. Additionnez le total des excédents de fonds de chaque catégorie de services (moins le montant restant pour les Services en langue seconde, les Services de garde en cas d'urgence et les Services de garde de relève en cas d'urgence) et reportez ce montant sur le formulaire de l'état des excédents de fonds.

Fonds ne pouvant pas être conservés à titre d'excédent

15. Énumérez chaque activité sur une ligne séparée. Insérez le montant à affecter dans la rangée correspondant à l'activité, à la colonne « Prévisions \$ », du trimestre où vous avez reçu l'argent. Tout financement supplémentaire est normalement transféré en montant forfaitaire et n'a aucune incidence sur l'affectation annuelle transférée à tous les trimestres. Reportez le montant réel des fonds à chaque trimestre, au besoin.

Par exemple, à la fin de l'exercice, calculez tous les fonds restants qui ne peuvent être conservés à titre d'excédent et reportez ce montant dans la case appropriée du formulaire de l'état des excédents de fonds.

Fonds ne pouvant pas être conservés à titre d'excédent

	1er trimestre 1er avril - 30 juin			2e trimestre 1er juillet - 30 septembre			3e trimestre 1er octobre - 31 décembre			4e trimestre 1er janvier - 31 mars			Total Année financière		
	Prévisions \$	Dépenses réelles \$	Écart \$	Prévisions \$	Dépenses réelles \$	Écart \$	Prévisions \$	Dépenses réelles \$	Écart \$	Prévisions \$	Dépenses réelles \$	Écart \$	Prévisions \$	Dépenses réelles \$	% des dépenses prévues engagées
Rajustement de Frais de personnel	\$0	\$0	\$0	\$15,000	\$15,000	\$0	\$0	\$0	\$0	\$0	\$0	\$0	\$15,000	\$15,000	100%
Langues Secondes- Cours	\$0	\$0	\$0	\$0	\$0	\$0	\$500	\$0	\$500	\$0	\$500	(\$500)	\$500	\$500	100%
TOTAL	\$0	\$0	\$0	\$15,000	\$15,000	\$0	\$500	\$0	\$500	\$0	\$500	(\$500)	\$15,500	\$15,500	100%

Fonds réaffectés

16. La notification de rajustement de financement de l'année courante précisera également si les fonds sont limités à une activité particulière. Les fonds assujettis à des affectations déterminées ne peuvent pas être réaffectés à une autre enveloppe de financement.

17. Les fonds dont les affectations ne sont pas déterminées peuvent être réaffectés, conformément au Supplément du guide de l'utilisateur – Réaffectation des fonds.

http://www.cfpsa.com/fr/psp/dmfs/pdfs/RelocatingFunds_f.pdf.